

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 9 juillet 2018 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et 11 juin 2018

4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes

5. Période de questions réservée à l'assistance

6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande d'appui – Fondation Caramel

7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Adoption du deuxième projet de règlement – Règlement 2018-242 décrétant le règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont
 - 7.2 Adoption du deuxième projet de règlement – Règlement 2018-243 décrétant le règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont

8. Administration et greffe
 - 8.1 Achat de publicité dans le cahier spécial « La Voix de Rougemont » de La Voix de l'Est
 - 8.2 Dénonciation des coupures de services au CLSC de Richelieu

9. Ressources humaines
 - 9.1 Offre de service – Françoise Lemieux, consultante – Accompagnement au processus d'embauche

10. Urbanisme
 - 10.1 Demande de dérogation mineure – 64, chemin de Marieville - clôture
 - 10.2 Demande de dérogation mineure - 1101, rue Principale - bâtiment accessoire

11. Loisirs
 - 11.1 Centre des loisirs Saumure-Cousineau – Décomptes progressifs 8 et 9

12. Eau potable / Eaux usées
 - 12.1 Achat d'une pompe de distribution pour l'usine de filtration

13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
14. Période de questions réservée à l'assistance
15. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

18-07-3495

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 6

Vote contre :

Adoption des procès-verbaux de juin 2018

Ce point est reporté à la séance d'août.

18-07-3496

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 9 juillet 2018 pour un montant total de 308 274.72\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 9 juillet 2018 au montant de 562 605.94\$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 27 mai au 30 juin 2018 au montant de 70 135.00\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-07-3497

Demande d'appui – Fondation Caramel

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Caramel adresse au conseil municipal une demande d'appui moral dans le but d'obtenir une aide financière de 15 000\$ de la MRC des Maskoutains afin de déménager un bâtiment de refuge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont bénéficie des services de la Fondation Caramel en matière de contrôle animalier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Fondation Caramel sera bénéfique tant pour la Fondation que pour les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'appuyer la demande d'aide financière de 15 000\$ de la Fondation Caramel auprès de la MRC des Maskoutains tel que demandé dans leur lettre du 30 juin dernier.

Vote pour : 6

Vote contre :

Adoption du deuxième projet de règlement – Règlement 2018-242 décrétant le règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Adoption du deuxième projet de règlement – Règlement 2018-243 décrétant le règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18-07-3498

Achat de publicité dans le cahier spécial « La Voix de Rougemont » de La Voix de l'Est

CONSIDÉRANT QUE le quotidien La Voix de l'Est publie chaque année un cahier spécial sur Rougemont à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la municipalité achète la page couverture arrière afin de promouvoir différents services;

CONSIDÉRANT QUE La Voix de l'Est renouvelle son offre comme les années passées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'acheter la page couverture arrière dans le cahier spécial « La Voix de Rougemont » au montant de 1251\$ plus taxes.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-07-3499

Dénonciation des coupures de services au CLSC de Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le CLSC de Richelieu (GMF Richelieu-Saint-Césaire) fait partie des installations du Centre Intégré et de Services Sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre, dont la mission consiste selon son Code d'éthique, à « *contribuer à promouvoir, maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de son territoire en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux de qualité* », notamment en veillant à « *assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables* » et « *assurer une gestion de l'accès simplifié aux services* »;

CONSIDÉRANT QUE le territoire du CLSC du Richelieu inclut six (6) villes de la MRC de Rouville (Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Mathias-sur-Richelieu) en plus des villes de Chambly et Carignan, pour une population totale de plus de 70 000 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 18 juin 2018, le CISSS Montérégie-Centre a décidé de cesser d'offrir le service de consultations médicales sans rendez-vous au CLSC du Richelieu à la clientèle n'ayant pas de médecin de famille à ce même CLSC;

CONSIDÉRANT QUE cette clientèle sera redirigée au Centre Médi-Soleil situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, situé à près de 20 kilomètres du CLSC de Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces coupures annulent directement l'objectif d'un CLSC d'être un service de première ligne servant notamment à désengorger les hôpitaux et auront plutôt l'effet contraire, soit celui d'augmenter la clientèle des centres hospitaliers avoisinants, particulièrement l'Hôpital du Haut-Richelieu, situé à proximité du Centre Médi-Soleil;

CONSIDÉRANT QUE cette relocalisation de service affecte particulièrement les populations vulnérables et à mobilité réduite et constitue une centralisation inacceptable et irresponsable des soins de santé vers Saint-Jean-sur-Richelieu et brime l'accessibilité aux soins de santé;

CONSIDÉRANT QUE le CLSC du Richelieu est en mesure d'accueillir en moyenne près de vingt-cinq (25) personnes sans médecin de famille par jour en formule sans rendez-vous;

CONSIDÉRANT QUE les cliniques médicales et les GMF de la région sont déjà tous saturés et qu'un nombre important de personnes n'a toujours pas de médecin de famille;

CONSIDÉRANT QUE cette importante décision du CISSS Montérégie-Centre, qui est d'ailleurs contraire à son Code d'éthique, a été annoncée silencieusement et qu'il est à craindre que d'autres coupures, d'autres types de services, s'ajoutent à celles déjà annoncées;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la population et les besoins grandissants, il devient essentiel de bonifier l'offre de services, non de la diminuer;

CONSIDÉRANT QU' il y a urgence d'agir afin de préserver l'accessibilité, déjà difficile, aux soins de santé de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu que le conseil municipal de Rougemont :

- DÉNONCE la décision du CISSS Montérégie-Centre de couper dans les services offerts au CLSC du Richelieu;
- DEMANDE au Ministre de la Santé et des Services Sociaux, Monsieur Gaetan Barrette, d'intervenir et d'annuler la décision du CISSS Montérégie-Centre;
- TRANSMET la présente résolution au Ministre de la Santé et des Services Sociaux, au CISSS Montérégie-Centre, au député de Chambly, Monsieur Jean-François Roberge et à la députée de Chambly, Madame Claire Samson, ainsi qu'aux villes et municipalités desservies par le CLSC du Richelieu.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-07-3500

Offre de service – Françoise Lemieux, consultante – Accompagnement au processus d'embauche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont est présentement en processus d'embauche pour un poste de coordonnateur des services municipaux / adjoint à la direction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite être accompagné d'une consultante afin d'établir le bon profil de candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'accepter l'offre de service de Françoise Lemieux, consultante au taux horaire de 50\$/h pour un maximum de 3 500\$.

Vote pour : 6

Vote contre :

Dérogation mineure - 64, chemin de Marieville, clôture

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18-07-3501

Dérogation mineure - 1101, rue Principale - bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Marcel Lefebvre, mandataire de la Maison Saint-Michel, à l'égard d'un projet de construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 1 715 595;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment de forme semi-cylindrique en zone urbaine de 45' x 85';

CONSIDÉRANT QUE la résolution CCU-18-05-04 a été adoptée;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur propose un nouvel emplacement de son bâtiment accessoire, soit à l'arrière de la « Maison de l'Immaculée »;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment sera peu visible;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement à implanter entièrement le nouveau bâtiment entre le lot 4 761 964 et la « Maison de l'Immaculée », ainsi à partir de La Grande-Caroline le nouveau bâtiment devra être situé entièrement à l'arrière de la « Maison de l'Immaculée » et ne pas dépasser les murs latéraux de ce dernier.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement à implanter entièrement le nouveau bâtiment entre le lot 4 761 964 et la « Maison de l'Immaculée », ainsi à partir de La Grande-Caroline le nouveau bâtiment devra être situé entièrement à l'arrière de la « Maison de l'Immaculée » et ne pas dépasser les murs latéraux de ce dernier. De plus, aucun agrandissement de ce nouveau bâtiment ne sera autorisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-07-3502

Centre des loisirs Saumure-Cousineau – Décomptes progressifs 8 et 9

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Construction Bâtiments Québec inc. a déposé une demande de paiement pour le décompte progressif 9;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 18-03-3410 la municipalité de Rougemont approuvait le paiement du décompte progressif 8 mais que celui-ci a fait l'objet de discussion et de modification suite à la résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte, Monsieur Stefan Barcelo, recommande le paiement des décomptes 8 et 9;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'abroger la résolution 18-03-3410 relativement au décompte progressif 8 et de payer les décomptes progressifs 8 et 9 aux montants respectifs de 4874.43 \$ (au lieu de 6 489.87\$) et 1 103.31\$ incluant les taxes.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-07-3503

Achat d'une pompe de distribution pour l'usine de filtration

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une pompe de distribution pour l'usine de filtration était nécessaire;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été fait auprès de deux soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'acheter une pompe avec moteur 30HP Grundfos chez Danovar inc. au montant de 11 686.06\$ avant taxes.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-07-3504

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 10^{ème} jour de juillet 2018

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire

PROJET